

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2024

## ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2278

présenté par

Mme Cousin, M. Berteloot, Mme Ranc, M. Chenu, Mme Pollet et Mme Mathilde Paris

-----

**ARTICLE 4**

À la deuxième phrase de l'alinéa 17, subsister au mot :

« peut »,

le mot :

« doit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de renforcer l'implication du patient dans ses soins, utiliser les termes « Il doit » au lieu de « Il peut » souligne l'importance de faire du patient un acteur majeur de son propre traitement. Cette modification engage une participation dynamique du patient, ce qui est crucial pour l'efficacité de la prise en charge.